nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 15 juillet 2025

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 150 000 € : 9 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 10 000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 150 001 € et 250 000 € : 8,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 250 001 € et 350 000 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 350 001 € et 450 000 € : 7,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 450 001 € et 550 000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 550 001 € et 650 000 € : 6,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 650 001 € : 6 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Prix de vente pour les Terrains : 10 %

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.

Avis de valeur : 400 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Expertise immobilière en valeur vénale : Devis et lettre de mission, Tarif sur demande en fonction de la complexité et la localisation du bien.

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Entremise : 400€ (offert si souscription d'un contrat de gestion locative)

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

10€ TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

GESTION LOCATIVE

Loyers hors charges inférieurs à 1500 € soit 9,99% TTC

Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€ soit 8,90% TTC

Loyers hors charges supérieurs à 2000€ soit 7,82% TTC

Assurance loyers impayés garantie totale comprise (2,5% TTC)

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Prestation	Cout
Honoraires de visite, constitution du dossier locataire	2 mois de loyer hors taxes, hors charges
Frais de rédaction d'acte	600 € TTC

Société SAS DIGIXIMMO , SAS au capital de 40 000 € - Siège social : 1066 Route de Petit-Havre RN4, 97190 Le Gosier - RCS Pointe à Pitre n° 900865643 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 9712 2021 000 000 021 délivrée par CCI des Iles de Guadeloupe

Garant : SEGAP-LLOYD'S Insurance Company , 20 rue du Mongador 75009 Paris